

Mairie de



Monsieur le Maire

A

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves

Objet : inscription au restaurant scolaire

Mesdames, Messieurs,

Si vous souhaitez inscrire votre enfant à la restauration scolaire, pour que l'inscription soit effective, il vous faut compléter la page jointe (recto et verso) et retourner le document pour le **31 juillet 2018 au plus tard**. J'attire votre attention sur le fait que toutes les fiches d'inscription **non complètes** ne seront pas traitées. Le règlement intérieur devra obligatoirement être accepté et signé par les parents et les enfants (à partir du CP).

Le montant du **forfait mensuel** pour l'année scolaire **2018/2019** est de **62.90 €**. Pour une **inscription occasionnelle** pendant cette même année, le montant est de **6,21 €** par jour. Pour les enfants mangeant régulièrement à la cantine mais à une fréquence moindre que le forfait, le prix est fixé à **5,32€**.

Les autres tarifs applicables sont les suivants :

- Garde alternée (1 semaine /2) : 31.45€ (→ joindre le jugement)
- PAI (Projet d'Accueil Individualisé :) : forfait : 28.83€ / repas occasionnel : 3.81€ (→ uniquement sur prescription médicale)

Les tarifs et le règlement sont modifiés après délibération du Conseil Municipal.

Il vous appartient **d'avertir** le secrétariat de la Mairie, lorsque **des modifications interviendront** sur les renseignements que vous nous aurez faits parvenir.

Vous remerciant par avance de votre collaboration, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire,
Thierry SRAHN



Les paiements devront être à jour pour que l'inscription soit validée.